

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE.
J. MONIER, Directeur.

Téléphone Bell No 2602

Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL, 3 OCTOBRE 1890.

LA LOI MCKINLEY

Le bill McKinley est devenu loi; et les dispositions qu'il contient seront appliquées à la perception des droits de douanes, sur la frontière des Etats-Unis, lundi prochain, le 16 octobre. Il n'y a donc plus à espérer une modification en notre faveur, pas même une offre de réciprocité. Il faut en prendre notre parti.

Impossible de se dissimuler que notre commerce va en souffrir. Malheureusement deux principaux produits de notre province le foin et l'orge, n'avaient de marché à l'extérieur qu'aux Etats-Unis. La loi McKinley augmente de \$2.00 par tonne le droit sur le foin, de 20c. par minot le droit sur l'orge et de 10c. par minot sur les patates. Nos cultivateurs ont cette année du foin, de l'orge et des patates à vendre; que vont-ils en faire?

Les probabilités sont qu'ils pourront vendre leurs patates aux Etats-Unis, même avec un droit de 25c. par minot, car la récolte de ce légume a manqué dans une grande partie des Etats-Unis et les prix hausseront assez pour que l'on puisse en importer du Canada, pourvu que nos cultivateurs consentent à perdre une partie de l'augmentation des droits. Pour l'orge, le même résultat suivra probablement, car notre orge est nécessaire à certains brasseurs qui ne peuvent faire la bière dont ils ont la spécialité avec l'orge des Etats de l'Ouest. Et si nous consentons à perdre 10c. sur notre prix, les autres 10c. de l'augmentation de droits sera payée par les brasseurs des Etats-Unis. Quant au foin, il ne faut pas compter pour cette année qu'on pourra en exporter. La récolte aux Etats-Unis est très abondante et les prix y sont bas. Nous ne sommes plus au temps où le foin se vendait \$24 la tonne à New-York et à Boston et où nos exportateurs réalisaient de beaux bénéfices tout en payant, comme ils l'ont fait longtemps, un droit de 20 p. c. droit illégal dont ils n'ont encore pu se faire rembourser.

Mais la demande pour l'orge et les patates ne pourra se faire sentir que lorsque l'on aura épuisé les énormes quantités que l'on a fait entrer ces jours-ci pour profiter des derniers jours de l'ancien tarif, et lorsque, par suite de la restriction des approvisionnements, les prix auront assez haussé pour dépasser les prix de consommation sur notre propre marché. Nous avons donc, devant nous, en tout état de cause, quelques mois de stagnation commer-

ciale qui vont peser lourdement sur nos marchands de la campagne déjà si en retard pour leurs réglemens.

Il est fort bien de dire que nous allons changer notre mode de culture de manière à n'avoir que des produits pour le marché anglais. Cette évolution est nécessaire et se fera, mais elle ne pourra pas avoir son effet sur la récolte actuelle; elle ne diminuera pas la crise qui se prépare; elle n'améliorera pas le sort des marchands dont les débiteurs ne peuvent payer qu'en vendant leur foin et leur grain.

Tachons donc de prendre nos mesures pour atténuer autant que possible l'effet de la crise, d'abord; c'est le plus urgent. Ensuite mettons-nous à chercher de nouveaux débouchés pour les produits que nous avons. Un marché à l'étranger ne se fait pas en un jour, mais en cherchant bien, nous pouvons peut-être trouver quelque part des gens qui nous débarrasseraient d'une partie de notre surplus.

On a tenté à plusieurs reprises comme nos lecteurs le savent, d'exporter du foin en Angleterre, mais le résultat de ces tentatives a démontré que le marché anglais ne pouvait être qu'accidentellement favorable à cette exportation. Il faut donc chercher ailleurs.

Précisément, voici une occasion qui se présente de faire l'essai d'un nouveau marché. L'exposition qui va avoir lieu cet hiver à la Jamaïque et où le gouvernement de Québec doit se faire représenter, va nous permettre de nous créer, si c'est possible, un débouché dans les Antilles où nos fourrages, nos grains, nos produits laitiers, sans parler des produits de notre industrie, pourraient, dit-on, se vendre facilement à des prix rémunérateurs.

Ce serait notre revanche de la loi McKinley. Les Antilles, ou Indes Occidentales, achètent aux Etats-Unis une grande partie de ce qu'il leur faut de ces articles pour leur consommation. Or l'effet naturel et voulu de la loi en question, ce sera de renchérir aux Etats-Unis tous les produits similaires aux produits canadiens. Or, du moment que ces produits seront plus chers aux Etats-Unis et moins chers ici, il s'en suivra que nous avons l'avantage sur les Etats-Unis, pour exporter de toute la différence entre les prix de nos marchés respectifs.

Une fois établis à la Jamaïque, il nous sera facile de faire rayonner notre commerce sur les Antilles espagnoles, Cuba, Porto Rico, sur Haïti, et sur les autres îles de ce groupe. Enfin, c'est un marché de plusieurs millions d'habitants que nous nous ouvrirons par là.

Essayons donc de chercher une compensation aux Antilles pour ce que nous perdons aux Etats-Unis.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

On se rappelle que la Banque d'Hochelaga avait été obligée de poursuivre la "London Guarantee Company" pour obtenir le paiement du cautionnement de \$10,000 donné par la compagnie pour l'ex-caissier A. D. Parant. Jugement vient d'être rendu en faveur de la banque par M. le juge Jetté, qui s'est exprimé comme suit:

"Le montant demandé est celui

d'une police d'assurance émise par la défenderesse, assurant la fidélité de A. D. Parant, alors caissier de la banque. La défenderesse plaide qu'elle ne doit pas être tenue responsable, et prétend que les détournements de Parant sont dus à la négligence des directeurs de la banque. Il est admis que le 14 février 1881, une police a été émise pour \$4,000. Parant était alors comptable et il a été représenté qu'il n'avait aucun contrôle sur les fonds de la banque et que ses comptes étaient régulièrement vérifiés et balancés. En février 1884, la police a été portée à \$10,000, Parant ayant été nommé caissier. La compagnie allègue que, lors du détournement, on a constaté que les comptes de Parant n'avaient pas été vérifiés et qu'il y existait de sérieuses irrégularités.

"La Cour, cependant, n'a pu trouver la moindre preuve de négligence de la part des directeurs qui, au contraire, lui paraissent s'être entourés de beaucoup plus de précautions que ceux d'aucune des autres banques dont les affaires ont été soumises à un examen. La défenderesse a aussi été dûment notifiée des détournements. Le plaidoyer de la défenderesse est par conséquent renvoyé et jugement est rendu en faveur de la banque."

LES EPICIERIERS DE BOSTON

La semaine dernière, une soixantaine de membres de l'Association des Epiciers de la Nouvelle Angleterre, accompagnées de leurs plus belles moitiées visitaient le Canada, sous la conduite de notre honoré confrère, M. Johnson, du *New England Grocer*, de Boston, qui avait organisé l'excursion.

Le président de l'Association des Epiciers de Montréal, M. Alex. D. Fraser, ayant appris leur arrivée au Windsor, se hâta d'aller leur souhaiter la bienvenue, au nom de leurs confrères; M. Johnson lui rendit sa visite et M. Fraser lui demanda s'il voudrait bien arranger son programme de façon à ce que les épiciers de Montréal pussent recevoir un peu plus cérémonieusement leurs confrères de Boston et de la Nouvelle Angleterre. Les excursionnistes devant partir pour Québec, ne purent désigner pour cette réception, que l'après-midi de vendredi dernier. Ce jour-là, il fut convenu qu'ils attendraient les épiciers de Montréal au Windsor, à 3 h. p. m.

Au jour dit et à l'heure dite, une députation de l'Association des Epiciers de Montréal se rendait à l'hôtel Windsor, M. Fraser en tête, et faisait entrer ses hôtes dans une trentaine de voitures à deux chevaux qui les conduisirent sur le Champ de Mars. Sur la vaste place sablée qui s'étend en arrière de l'hôtel-de-ville, la brigade du feu, sous les ordres du chef-Benoît, avait déployé ses engins à vapeurs avec leurs chaudières de cuivre poli et brillant comme de l'or, leurs superbes attelages, les grandes échelles, les dividoirs etc. Malheureusement la pluie qui tombait constamment depuis midi a gâté la splendeur du spectacle. Tel qu'il a été, cependant, le défilé de nos appareils de guerre contre l'incendie a dû faire une impression très favorable sur les excursionnistes.

Après ce spectacle organisé par l'échevin Stevenson en l'honneur des hôtes de l'association, une réception semi-officielle, organisée par M. l'échevin Thomas Gauthier, leur était faite à l'hôtel de ville. On fit asseoir les visiteurs dans la salle du conseil et M. le maire J. Grenier leur souhaita une cordiale bienvenue; regrettant que le temps si court à leur disposition ne lui permit pas de leur faire plus dignement les honneurs de la ville. M. le colonel Stevenson prit ensuite la parole et sut par ses saillies spirituelles, et toujours de bon goût, répandre l'hilarité et le plaisir sur tout l'auditoire. M. Johnson répondant aux souhaits de bienvenue, déclara que les excursionnistes étaient on ne peut plus enchantés de la manière cordiale dont ils avaient été reçus partout depuis qu'ils avaient mis le pied dans la province de Québec, et remercia tous les canadiens qui les avaient si bien traités, en particulier M. le Maire, le Colonel Stevenson, le conseil de ville et les épiciers de Montréal. M. l'échevin Gauthier, M. Fraser, M. l'échevin Cunningham et M. Robert White, parlèrent ensuite du côté des visiteurs, une dame dont nous n'avons pu nous procurer le nom, fit deux petits discours très spirituels et M. Cobb, un des plus riches épiciers de Boston, répondit pour l'association des épiciers détailliers de Boston, dont il est le vice-président. Il termina en demandant trois hourrahs pour le Maire; le conseil et les épiciers de Montréal. Ces hourrahs furent donnés avec vigueur et ensemble par les excursionnistes et leur furent d'ailleurs rendus avec enthousiasme par les citoyens de Montréal.

Les excursionnistes devant prendre le train à 5½ heures pour Boston, le temps qui restait alors était bien court et l'on fut obligé d'abandonner le projet que l'on avait formé de leur faire visiter quelques uns de nos magasins d'épicerie en détail. On dut se contenter de les conduire aux splendides magasins de MM. L. Chaput fils & Cie, coin des rues De Bresoles et St. Dizier. En arrivant au magasin qu'ils trouverent pavoisé de drapeaux américains; ils furent reçus par le vénérable fondateur de la maison, M. Léandre Chaput, par les associés actuels, MM. Charles Chaput, St. Denis, Geoffrion et St. Arnaud, qui, après avoir offert des sièges aux dames, firent circuler de savoureux gâteaux avec un délicieux champagne pour les arroser. Cette délicate attention fit éclore de nouveaux hourrahs et de nouveaux souhaits de bienvenue, de la part de M. Charles Chaput et de M. C. P. Hébert, de la maison Hudon, Hébert & Cie, vice-président de l'association des épiciers en gros.

L'heure du départ approchant, les épiciers conduisirent leurs hôtes à la station de Bonaventure et leur tinrent compagnie jusqu'au départ du train. Là encore, les expressions de sympathie réciproque se firent jour; M. Johnson, au nom de ses compagnons de voyage, invita les épiciers de Montréal à visiter Boston, leur promettant une cordiale bienvenue. M. Fraser, pour terminer, proposa trois hourrahs pour les dames de Boston et, au moment où le train se mettait en marche, un messenger arrivant à la course remit au colonel Steven-